

Fougères, le 15 septembre 2025

MAIRIE DE LAIGNELET
32, avenue du Maine
35133 LAIGNELET

A l'attention de Monsieur PHILIPOT

Objet : Projet de révision du PLU

Monsieur le Maire,

Nous avons pris connaissance du projet de révision de votre PLU le 23 juin dernier, après avoir sollicité vos services pour l'obtenir.

Le rapport de présentation que vous avez arrêté est difficile à cerner, notamment sur la consommation passée et à venir des surfaces urbanisées dont nous avons du mal à appréhender le mode de calcul.

Concernant le projet d'extension de la ZA de la Massonnais, nous avons deux interrogations :

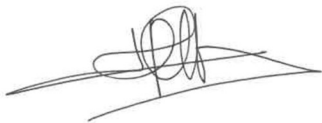
- ✓ La première porte sur l'organisation du projet de la zone sur la partie ouest. L'extension est prévue sur une série de parcelles peu larges car contiguës aux habitations présentes. Cette largeur sera encore diminuée par l'obligation de créer une haie boisée et d'avoir une marge de recul vis-à-vis de ces maisons d'un côté et de la route d'accès de l'autre. A l'heure de la densification des espaces y compris économiques, nous sommes réservés sur les capacités d'accueil de ce terrain.
- ✓ Notre seconde interrogation porte sur la compatibilité avec l'orientation générale de Fougères Agglomération qui a la compétence économique sur le secteur. Au regard de la densification des usages imposés par la loi Climat et Résilience, la CCI préconise d'avoir une cohérence entre les ZA du territoire tant sur leur vocation que sur la synergie interne des zones afin de permettre l'installation d'un maximum d'entreprises sur l'EPCI. Dans votre document, nous n'avons pas de référence au schéma d'accueil des entreprises de Fougères Agglomération et nous n'avons pas d'indication sur l'organisation de la future zone : parking partagé, aire de retournement, salles de réunions partagées....

.../...

Au regard de nos interrogations sur le mode de calcul des consommations foncières passées et futures et surtout les objectif et l'organisation concernant l'extension de la zone d'activité, la chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine émet un avis réservé à la révision de PLU arrêté par votre commune le 17 avril 2025.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués et les meilleurs.

Jean-Philippe CROCQ
Président de la C.C.I Ille et Vilaine

A black ink signature consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-Michel GALLE
Président de Délégation des Marchés
de Bretagne - C.C.I Ille et Vilaine

A blue ink signature consisting of a stylized 'J' and 'M' followed by a horizontal line.

Copie : Fougères Agglomération et DDTM